PLOUHA
LES FALAISES

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 022-212202220-20260223-4_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2026 – N° 4/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de PLOUHA, légalement convoqués le 13 février 2026, se sont réunis à L'Espace Hermine sous la présidence de M. Xavier COMPAIN, Maire.

Etaient présents : Xavier COMPAIN, Jean-Marie LEROY, Eva TROEGER, Christine LANCASTER, Jean-Yves GUILLOUET, Danie LE PUT, Michèle LE GUEN, Jean-Michel MORVAN, Françoise PETIT LECLERC, Nathalie LE SCANF, Ludovic HUON, Didier GHEUX, Roselyne LIBERGE, Ghislaine LE POLÈS MICHEL, Marc LE CHAT, Valérie RUMIANO, Arnaud FICHOU, Gilles ROBIGO, Christèle DAISEY MOGÈRE, Éric DUVAL et Béatrix BAZIN.

Absents excusés : M. Jean-Luc DORNEMIN (donne procuration à M. Jean-Yves GUILLOUET), Mme Vanessa CIRICHELLI (donne procuration à M. Xavier COMPAIN), M. Joël HEUZÉ, Mme Marie-Odile JAECKERT et M. Christophe JOUAN.

Secrétaire de séance : Madame Michèle LE GUEN.

Conseillers en exercice : 26 - **Conseillers présents :** 21 - **Pouvoirs :** 2 - **Votants :** 23

SECOURS POPULAIRE – ACTUALISATION PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION (DETR)

Madame Christine LANCASTER, Adjointe au Maire chargée des Finances, expose à l'assemblée que la Commune a pour projet la rénovation de l'ancien Centre Technique afin de le mettre à disposition du Secours Populaire dont les locaux actuels sont trop étroits et vétustes.

Afin de répondre à l'afflux croissant des demandeurs de ce service à caractère social, ces travaux ont pour objectif de réhabiliter l'ancien Centre Technique Municipal situé rue du 11 Novembre 1918 afin de le mettre aux normes.

Vu l'appel à projet relatif à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) programmation 2026 ;

Dépenses		**Recettes**		
Objet	**Montant**	**Nom du financeur**	**Montant**	**Taux**
Travaux	287 800,00 €	DETR 2026	96 768,00 €	30,00 %
Bureau d'études	34 760,00 €	Contrat de Territoire CD22	34 000,00 €	10,54 %
		Autofinancement	191 792,00 €	59,46 %
TOTAL Dépenses	**322 560,00 €**	**TOTAL Recettes**	322 560,00 €	100,00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par 20 voix pour, 2 abstentions et Madame Valérie RUMIANO, Conseillère Départementale, ne prenant pas part au vote, décide :

- **D'AUTORISER** la demande de subvention au titre de la campagne de DETR 2026 ainsi que toutes autres subventions auprès des partenaires (Département, Région, ...).
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Le Maire,

Affiché le : 26 FEV. 2026

MAIRIE DE PLOUHA (Côtes-d'Armor)

Xavier COMPAIN